

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260624-DELCCAS240626AU-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 24 JUIN 2026**

Le mercredi vingt-quatre juin deux-mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est rassemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Bernard MERTZ, Vice-Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le lundi quinze juin deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH

Absents excusés et représentés : Mme Evelyne GINTER-MEHN (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absents excusés et non représentés : M. Eric AMIET, Président, M. Joël KEHREN

Absents :

Point 01/2026 : Organisation d'une sortie d'automne– fixation de la participation financière des usagers

Dans le cadre de son programme d'animations culturelles 2026/2027 à destination des seniors de la commune, le Centre communal d'action sociale (CCAS) prévoit l'organisation d'une sortie d'automne le **jeudi 17 septembre 2026**.

Cette sortie comprendra :

- La visite d'une cristallerie (gratuite)
- un déjeuner dans un restaurant des environs
- la visite du plan incliné d'Artzwiller,

Un bus de 53 places sera affrété, dont 3 accompagnants du CCAS. Le coût total de la sortie pour 53 personnes s'élèverait à environ 3 266 €, comprenant la visite, le transport et les repas avec formule boissons.

Il est proposé de fixer une participation financière des bénéficiaires à **45 € par personne**.

Le CCAS assurera la prise en charge du transport ainsi qu'une partie des frais liés au repas et à la visite, soit un reste à charge d'environ 1 015 €.

La participation sera encaissée par le biais de la **régie de recettes du CCAS**.

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Conformément aux règles applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, et notamment aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, **les recettes perçues par l'intermédiaire d'une régie doivent être préalablement autorisées et encadrées par une délibération de l'organe délibérant.**

En effet :

- une régie de recettes ne peut encaisser que des recettes dont la nature et le montant ont été expressément fixés par une décision du conseil d'administration ;
- la fixation d'un tarif constitue une décision relevant de la compétence de l'organe délibérant ;
- cette formalisation préalable garantit la sécurité juridique et comptable des opérations de recouvrement.

Ainsi, la participation demandée aux usagers ne peut être mise en œuvre qu'après adoption d'une délibération en fixant expressément le montant.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe la participation financière des usagers à 45 € par personne,
- autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à l'organisation de cette sortie.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,



Le Vice-Président,
Bernard MERTZ

La Secrétaire de Séance,
Christelle HUSS



Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 067-266700897-20260624-DELCCAS240626AU-DE

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260624-DELCCAS240626R-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 24 JUIN 2026

Le mercredi vingt-quatre juin deux-mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Bernard MERTZ, Vice-Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le lundi quinze juin deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH

Absents excusés et représentés : Mme Evelyne GINTER-MEHN (procuration donnée à M. Bernard MERTZ)

Absents excusés et non représentés : M. Eric AMIET, Président, M. Joël KEHREN

Absents :

Point 02/2026 : Organisation de sorties rando sport santé – fixation de la participation financière des usagers

Dans le cadre de son programme d'animations culturelles 2026/2027 à destination des seniors de la commune, le Centre communal d'action sociale (CCAS) souhaite proposer des sorties « rando sport santé » organisées par l'entreprise « Les Randos de Tharcice » d'Oberschaeffolsheim.

Cette structure, animée par un animateur loisirs sportifs et randonnée certifié, propose notamment des randonnées adaptées aux seniors, associant marche douce et exercices favorisant l'équilibre, la mobilité, la respiration et le maintien de la condition physique.

Ces sorties, accessibles à tous sans niveau particulier ni équipement spécifique, contribuent au bien-être des participants, à la prévention de la perte d'autonomie ainsi qu'au maintien du lien social.

Il est proposé d'organiser une séance mensuelle d'une durée d'environ deux heures, au départ de l'Esplanade des Platanes, pour un groupe pouvant accueillir jusqu'à trente participants, accompagnés par un membre volontaire du CCAS.

L'entreprise propose une séance par mois au tarif de 80 € pour 10 participants et 8€ par participant supplémentaire.

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à cette activité, il est proposé que le CCAS participe financièrement à hauteur de 37.5 % du coût, soit 30€ par séance, et 3€ par séance par personne supplémentaire.

Une participation de 5€ personne par séance, restant à la charge du bénéficiaire.

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Cette participation sera encaissée par le biais de la **régie de recettes du CCAS**.

Conformément aux règles applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, et notamment aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, **les recettes perçues par l'intermédiaire d'une régie doivent être préalablement autorisées et encadrées par une délibération de l'organe délibérant.**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la mise en place des sorties « Rando Sport Santé » à destination des seniors de la commune pour la saison 2026/2027 ;
- fixe la participation financière du CCAS à 3€ personne par séance.
- précise que cette participation est réservée aux seniors domiciliés dans la commune ;
- fixe la participation des usagers à 5 € par séance ;
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,
Bernard MERTZ



La Secrétaire de Séance,
Christelle HUSS



Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 067-266700897-20260624-DELCCAS240626R-DE

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.